



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/10
28 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1996
15-19 janvier 1996, New York
Point 15 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

DEMANDE D'ASSISTANCE TRANSITOIRE À L'AFRIQUE DU SUD

Rapport de la Directrice exécutive

I. RÉSUMÉ

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) propose que soit reconduite la fourniture d'une assistance transitoire à l'Afrique du Sud pour un montant de 4,2 millions de dollars sur une période de trois ans commençant en 1994. Cette assistance permettra au FNUAP de continuer à élaborer avec le Gouvernement les composantes relatives à la population du Programme national de reconstruction et de développement. Le FNUAP a l'intention d'appliquer le système d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) à un moment ou à un autre en 1996, en collaboration avec le Gouvernement et en consultation avec les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques avec lesquels le FNUAP espère harmoniser son programme.

2. L'assistance transitoire proposée consiste en projets en cours ou approuvés qui visent à répondre aux besoins immédiats jusqu'à ce qu'un programme global puisse être formulé en matière de population. Elle est conçue en fonction des objectifs de développement de l'Afrique du Sud et des efforts actuellement développés par le Gouvernement pour élaborer des politiques et des stratégies dans le domaine de la population et du développement. Elle doit contribuer à calmer les tensions et les préoccupations actuelles concernant les questions de population en Afrique du Sud, stimuler le débat national concernant la nécessité et la structure d'une politique nationale en matière de population, faciliter la création d'une base de données nationale dont le bien-fondé et la valeur soient largement reconnus, principalement grâce à un recensement national de population en 1996, et favoriser, au niveau des provinces, l'élaboration et la définition plus précise d'interventions en matière de santé génésique qui pourraient ensuite être transposées à l'échelon national. Le programme visera en tout premier lieu à accélérer l'édification de capacités et la formation au profit de la population majoritaire, particulièrement à l'échelon des provinces

et des organisations non gouvernementales (ONG) provinciales à base rurale et les organisations communautaires.

3. Pour concevoir son assistance transitoire, le FNUAP a tenu compte aussi des recommandations de la mission envoyée par le Groupe consultatif mixte des politiques en Afrique du Sud à la mi-1994. Des consultations et des entretiens ont eu lieu avec des représentants des ministères de tutelle qui collaborent avec le FNUAP, d'autres organismes des Nations Unies présents en Afrique du Sud, particulièrement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que certaines ONG qui ont des activités dans le pays dans le domaine de la population.

4. Toutes les activités prévues par le programme, de même que toutes les activités pour lesquelles le FNUAP fournit son assistance, seront entreprises conformément aux principes et aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 49/128.

II. RAPPEL DES FAITS

5. Facteurs socio-économiques. L'Afrique du Sud fait partie de la catégorie des pays à revenu moyen et son produit national brut (PNB) par habitant équivalait à 2 980 dollars en 1994. Son économie est de loin la plus importante de l'Afrique subsaharienne grâce à d'abondantes richesses naturelles et à un secteur industriel développé. Cependant, au moins pendant les 15 dernières années, les politiques d'apartheid ont freiné les résultats économiques qui sont restés bien inférieurs aux possibilités du pays. Le produit intérieur brut (PIB) réel n'a progressé en moyenne que de 0,7 % par an au cours de la dernière décennie.

6. La distribution du revenu et les possibilités économiques des citoyens sont en Afrique du Sud les plus inégales du monde. Dans le passé, la politique officielle réservait délibérément aux Blancs un niveau de vie largement comparable à celui des pays industrialisés, le reste de la population vivant dans des conditions qui, dans certaines régions, étaient et demeurent pires que dans de nombreux pays en développement. Pour ce qui est de l'infrastructure et des autres aménagements, la Banque mondiale a estimé qu'en 1993 les dépenses d'infrastructure par habitant dans les villes peuplées de Blancs et les exploitations agricoles appartenant à des Blancs équivalaient à celles des quatre ou cinq pays les plus riches du monde. En revanche, dans les zones urbaines et périurbaines, par exemple les townships où habitent des Noirs et d'autres membres de la population, l'équipement était dans l'ensemble moins bon que dans d'autres pays en développement ayant un revenu par habitant comparable. La dualité de l'économie sud-africaine se manifeste aussi sur le marché du travail : les membres de la bourgeoisie blanche fortunée évoluent sur un marché différent du reste de leurs concitoyens. L'élimination de la structure politique de l'apartheid n'a pas éliminé les inégalités qui caractérisent le tissu socio-économique.

7. La mise en oeuvre du programme pour la reconstruction et le développement, qui doit déterminer la transformation socio-économique et politique de la

société sud-africaine, représente la principale tâche du Gouvernement d'unité nationale. Le budget de l'État qui vient d'être annoncé pour 1995-1996 correspond au changement d'orientation, puisqu'il consacre beaucoup plus de ressources à la santé, à l'éducation, au logement et aux travaux publics, même si leur montant reste encore insuffisant. Le Gouvernement d'unité nationale reconnaît que les objectifs de ce programme ne pourront être atteints que si l'économie se développe, si les affaires publiques sont correctement gérées et si le secteur privé est sain.

8. Tendances démographiques. En 1995, l'ONU a estimé la population sud-africaine à environ 41,5 millions d'habitants. Néanmoins, l'exactitude de cette estimation, de même que d'autres statistiques démographiques, est extrêmement contestée, en partie en raison de la façon dont les enquêtes avaient lieu sous le régime d'apartheid et, en partie, parce que les immigrants clandestins qui affluent en Afrique du Sud en provenance des pays voisins ne sont pas dénombrés avec précision. Selon les estimations, l'accroissement naturel est de 2,2 % par an et le taux synthétique de fécondité est de 3,95 enfants par femme pour l'ensemble du pays; l'ONU a estimé le taux national de fréquence de la contraception à 50 % pour toutes les méthodes et à 48 % pour les méthodes modernes.

9. Pour les Sud-Africains non blancs, le mot "population" a principalement maintenant des connotations négatives en raison des politiques précédentes visant à limiter leur fécondité. Sous le régime précédent, les questions de "population" relevaient du Ministère de la santé et du développement de la population. Le Département du développement de la population de ce ministère gérait un programme vertical de planification de la famille largement doté. Il avait son système et sa structure de service propres. Ce programme vertical de planification de la famille présentait de graves limitations et faisait intervenir des pratiques inadmissibles, au point d'être accusé de violer les droits de l'homme. Les personnes auxquelles il s'adressait n'avaient pas le choix des méthodes et ne recevaient pas suffisamment de conseils et, trop souvent, la prestation de services ne tenait guère compte des préoccupations des destinataires. Le programme de planification de la famille du régime d'apartheid était aussi mal considéré par les autres prestataires de services de santé, car il était généreusement doté au détriment d'autres programmes nécessaires dans le domaine de la santé. Le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement laisse penser que l'utilisation des contraceptifs n'a pas beaucoup évolué, particulièrement au sein de la population africaine. Pour préciser la situation, une enquête démographique et sanitaire est organisée selon des normes et des critères internationaux.

10. Population et adolescence. Malgré l'emploi répandu de moyens contraceptifs, certains indicateurs signalent la persistance de problèmes de population. En particulier, les grossesses d'adolescentes se multiplient. En 1994, on estimait le taux de natalité des femmes âgées de 15 à 19 ans à 12,1 % pour l'ensemble du pays, 13,7 % pour les Africaines, 11,8 % pour les Métisses, 8,3 % pour les Asiatiques et 6,4 % pour les Blanches. De fait, une étude récente du Gouvernement indique que 45 % de toutes les adolescentes africaines sont enceintes avant leur dix-neuvième anniversaire. La jeunesse sud-africaine a fait les frais de la lutte contre l'apartheid et en subit

maintenant les conséquences dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des services sociaux, de l'emploi, du logement, etc. L'un des principaux objectifs du Programme de reconstruction et de développement est de faire bénéficier la jeunesse sud-africaine de l'assistance interne et externe disponible.

11. Prestation de services de santé. Sous l'ancien régime d'apartheid, la politique de santé et les ressources étaient axées sur les soins de santé du secteur tertiaire. Ainsi ont été créés de grands hôpitaux d'enseignement et de recherche, équipés des technologies les plus modernes mais réservés à 25 % seulement de la population. L'approche des soins de santé primaires (SSP) visant à desservir un plus grand nombre d'habitants, particulièrement en dehors des grandes villes, n'est appliquée que depuis 1982 à titre expérimental. À la différence de celles qui allaient au système hospitalier, les ressources disponibles pour les soins de santé primaires étaient minimes et ne représentaient que 12 % des dépenses de santé du secteur public. Le Gouvernement actuel insiste sur les soins de santé primaires au niveau local, y compris les soins gratuits pour les mères et les enfants.

12. Éducation. Le système d'enseignement en Afrique du Sud s'adresse à près de 12 millions d'élèves ou d'étudiants. Cependant, les inéquités de l'attribution des ressources de l'enseignement sous l'ancien régime ont renforcé les inégalités dans tout le système. C'est ainsi qu'en 1993, les pouvoirs publics ont consacré en moyenne quatre fois plus d'argent aux étudiants blancs qu'aux Sud-Africains non blancs et qu'il y avait environ 1 enseignant pour 20 élèves chez les Blancs et 1 enseignant pour 40 élèves dans les autres catégories de population.

13. Élaboration d'une politique en matière de population. L'Afrique du Sud a participé à la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue en septembre 1994 au Caire. C'était la première grande conférence internationale à laquelle le pays prenait part depuis son retour au sein de la communauté des nations. Le nouveau Gouvernement doit encore déterminer si une politique nationale en matière de population est nécessaire ou souhaitable. Il ne s'oppose cependant pas à ce que la question soit débattue au niveau national. À ce sujet, le Département du développement de la population a rédigé un document de travail qui pose la question de savoir si l'Afrique du Sud a besoin d'une politique en matière de population et, dans ce cas, quel organisme doit être chargé de l'appliquer. Les propositions écrites faites par le public sont actuellement examinées et analysées et serviront à rédiger, en 1996, un livre blanc qui sera examiné par le Cabinet. Ensuite, il est prévu de laisser le débat se développer entre les divers collectivités, groupements et parties intéressés. Un projet final de livre blanc pourrait être soumis au Parlement en vue de son approbation d'ici à la fin de 1996.

14. Entre-temps, la plupart des ministères de tutelle semblent vouloir différer l'exécution des tâches concrètes tant que la décision de fond n'aura pas été prise. Le Ministère national (central) de la santé a rédigé son document d'orientation sur la santé des mères, des enfants et des femmes, qui n'a pas encore été officiellement entériné mais qui traite de problèmes essentiels de la santé de la reproduction, par exemple les grossesses d'adolescentes, le VIH/sida, la stérilité, l'avortement, ainsi que la santé des adolescentes et des

femmes. Le Bureau central de la statistique, avec l'appui de l'ONU et du FNUAP, continue de préparer le premier recensement complet de population de toute l'Afrique du Sud, qui aura lieu en 1996.

15. Le climat politique. Bien que l'apartheid ait été aboli en droit, il faudra encore un certain temps pour que ses conséquences aient pleinement disparu de la vie sociale et économique sud-africaine. L'un des éléments importants sur lequel porte la restructuration est l'administration sous-nationale. La Constitution provisoire de 1993 prévoit trois échelons d'administration : central, provincial et local. En avril 1995, des assemblées provinciales ont été démocratiquement élues dans chacune des neuf provinces nouvellement créées (qui incluent les anciens homelands ainsi que les quatre anciennes provinces blanches). Le nouveau projet de constitution définira plus avant les pouvoirs des provinces. Des élections locales ont eu lieu en novembre 1995 selon un système de représentation proportionnelle. Un vaste travail de redéfinition des nouvelles délimitations des municipalités vient d'être achevé. On a cherché par là à passer outre aux délimitations raciales et ethniques rigides héritées du passé et à créer des municipalités plus viables sur les plans social et économique.

III. ASSISTANCE TRANSITOIRE QUE LE FNUAP PROPOSE DE FOURNIR DURANT LES ANNÉES 1994 À 1996

16. La proposition d'assistance transitoire du FNUAP repose sur une double stratégie : d'abord, le FNUAP aidera le Gouvernement à faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'adapter aux conditions et aux aspirations de la nouvelle Afrique du Sud. Deuxièmement, conformément aux objectifs du Programme de reconstruction et de développement, le FNUAP aidera aussi le Gouvernement sud-africain à expérimenter d'autres approches aux interventions dans le domaine de la santé de la reproduction, afin de fournir des services de santé plus nombreux et de meilleure qualité à la majorité défavorisée. L'assistance proposée préparera le terrain pour l'élaboration du premier programme global d'assistance du FNUAP à l'Afrique du Sud, qui démarrera en 1997.

17. L'assistance transitoire proposée respecte le nouvel ordre de priorité du programme et les orientations futures du FNUAP définis par la Directrice exécutive dans son rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle, en juin 1995 (DP/1995/25 et Corr.1). Elle englobe des activités qui ont commencé en 1994 et 1995 ainsi que certaines activités nouvelles qui devraient être lancées en 1996. L'objectif est de mener à bien pour l'essentiel toutes ces activités d'ici à la fin de 1996, afin de jeter les bases du premier programme global de pays sans ôter leur sens aux projets qui pourraient être proposés dans le cadre de ce programme.

Santé de la reproduction, y compris planification de la famille et santé sexuelle

18. L'éventail actuel des projets mis en oeuvre dans le domaine de la santé de la reproduction qui, dans la suite du présent rapport, englobent la planification de la famille et la santé sexuelle, visent à répondre aux besoins

immédiats des femmes et des adolescents et à préparer l'amélioration de l'infrastructure de santé de la reproduction. Il s'agit des projets suivants :

a) Immédiatement après la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP a été prié d'assurer le financement d'une conférence nationale sur la politique de santé des femmes, qui s'est tenue en décembre 1994. Cette conférence devait réunir des femmes – urbaines et rurales, prestataires de services et chercheuses, ainsi que représentantes du Gouvernement et d'ONG – pour examiner une politique nationale de la santé, particulièrement du point de vue des femmes, compte tenu des objectifs définis par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La Conférence a servi au FNUAP à ancrer son intervention et a catalysé les débats nationaux actuels concernant une politique de la population pour la nouvelle Afrique du Sud;

b) Un projet d'édification de capacité en cours vise à dispenser à des Africaines du secteur des ONG une formation en matière de santé de la reproduction – depuis les activités de recherche et la prestation de services jusqu'à la gestion des programmes et la gestion financière. L'existence d'un cadre compétent dans le secteur des ONG faciliterait la mise en oeuvre de programmes relatifs à la santé et d'autres programmes concernant la population à l'échelon local;

c) Un autre projet en cours vise, à plus longue échéance, à aider le Ministère de la santé dans les neuf provinces à concevoir un cadre institutionnel et à mettre en place les moyens de fournir des services de santé de la reproduction. Actuellement, les activités du projet concernent à titre expérimental deux provinces. Elles devraient créer, au sein des ministères de la santé des provinces, un cadre institutionnel qui permette de concevoir et de mettre en oeuvre un modèle de prestation de services de santé de la reproduction dans le cadre du système de soins de santé primaires.

19. Quatre projets déjà approuvés devraient commencer en 1996. Des entretiens se poursuivent avec Planned Parenthood Association of South Africa (PPASA) pour un projet qui étendrait aux zones rurales ainsi qu'aux peuplements de fortune (squatter) autour des grandes villes la distribution de contraceptifs à l'échelon de la collectivité. Le Service de recherche sur la santé de la reproduction du Département d'obstétrique et de gynécologie de l'hôpital Baragawath a demandé une assistance qui lui permettrait de faire une enquête à l'échelon local pour déterminer la demande de moyens contraceptifs autres que les contraceptifs injectables, qui sont employés par près de 80 % de toutes les utilisatrices actuelles. De même, ce service voudrait bénéficier d'une assistance financière pour mettre au point un module de téléenseignement à l'intention des infirmières communautaires dans le domaine de la santé de la reproduction. Le quatrième projet approuvé s'adressera aux hommes et concernera les responsabilités qu'ils partagent dans le domaine de la santé de la reproduction; il sera mis en oeuvre par PPASA.

20. On compte que des projets dans le domaine de la formation, de l'éducation et de la communication (IEC) à l'appui de la santé de la reproduction, naîtront des débats qui ont lieu actuellement avec PPASA en vue d'étendre les activités dans les centres pour jeunes de PPASA, à la fourniture de conseils et

d'informations ainsi que de services relatifs à la santé génésique destinés aux adolescents, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale. Également, il est question d'une assistance qui permettrait de poursuivre et de développer le programme par lequel PPASA prépare des professeurs du secondaire chargés d'enseigner les connaissances relatives à la vie de famille et l'éducation sexuelle, leur fait passer des examens et assure leur formation. Ce programme est mis en oeuvre en collaboration avec les services provinciaux de l'enseignement. La vaste entreprise de restructuration et de décentralisation de l'administration a conduit à suspendre de nombreux programmes nationaux, par exemple concernant l'éducation dans le domaine de la population et l'éducation sexuelle. Cependant, il est largement admis qu'il faut s'attaquer d'urgence aux problèmes grandissants posés par la santé sexuelle des adolescents. Le Gouvernement n'a donc opposé aucune objection aux efforts déployés par les ONG, comme PPASA pour entretenir un certain niveau d'activités dans ce domaine. Sur le montant total demandé au profit de la santé de la reproduction, 210 000 dollars sont destinés à des activités dans ce domaine.

21. En plus des 870 000 dollars déjà alloués à des activités concernant la santé de la reproduction, un montant supplémentaire total de 1,84 million de dollars est envisagé pour 1996.

Stratégies concernant la population et le développement

22. Le FNUAP n'a encore fourni aucun appui matériel aux activités d'élaboration d'une politique en matière de population. L'assistance transitoire a plutôt eu pour objectif de veiller à ce que le recensement complet de la population prévu pour 1996 soit pleinement appuyé et que les ressources nécessaires à cette fin soient mobilisées, tant à l'intérieur que de l'extérieur. Un recensement de population bien conçu et crédible sur le plan technique fournirait des données au sujet de nombreuses questions importantes relatives à la population et faciliterait l'élaboration de politique.

23. Ainsi qu'il a été dit, le Département du développement de la population repense et reformule les politiques discréditées de l'administration de l'apartheid en matière de population à partir du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Un rapport sur la population, fait pour le compte du Département en 1994, a examiné le Programme de reconstruction et de développement du point de vue de ses incidences explicites et implicites dans le domaine de la population et l'a comparé avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il repère les principaux facteurs de la situation démographique, se demande si une politique de la population plus précise est ou non nécessaire et, dans l'affirmative, quelles sont les différentes options. Toutes les observations écrites sont actuellement examinées et serviront à établir un livre blanc que le Gouvernement soumettra au Parlement en 1996.

24. Au sujet des activités d'élaboration d'une politique de la population, les idées et les activités de projet dont il est surtout recommandé au FNUAP de s'occuper à ce stade ont trait à l'édification de capacités nationales dans tous les domaines relatifs à la population et au développement, particulièrement au profit des Sud-Africains qui travaillent ou souhaitent travailler dans les

secteurs administratifs et dans celui des ONG tant à l'échelon provincial que local. Un programme porterait sur la formation intensive de personnel local jusqu'au niveau du certificat et du diplôme et un autre appuierait l'octroi de bourses d'études supérieures. Le FNUAP financerait aussi des ateliers et des conférences à tous les niveaux pour aider à déterminer l'ordre de priorité en matière de population et mettre en contact les particuliers, les organismes et les établissements de formation intéressés, particulièrement ceux qui desservent les zones reculées et défavorisées.

25. Le FNUAP a financé une mission de spécialistes internationaux du recensement qui s'est rendue en février 1994 à Pretoria pour examiner avec le Bureau central de la statistique les préparatifs du recensement national de population de 1996. Dans son rapport, la mission a recommandé, entre autres, que des services consultatifs supplémentaires soient obtenus de l'ONU. Les apports que le FNUAP continue de fournir incluent maintenant un appui pour des services consultatifs à l'occasion du recensement. Le conseiller désigné conjointement par l'ONU et le FNUAP participe aux travaux du Comité consultatif sur le recensement et à l'établissement du questionnaire de recensement. Une assistance supplémentaire est prévue pour 1996, année du recensement. Bien que la date précise de celui-ci n'ait pas été annoncée, le rythme des préparatifs laisse penser qu'il pourrait avoir lieu au deuxième trimestre de 1996. Pour cette raison, un montant supplémentaire de 670 000 dollars est demandé pour 1996. À ce jour, environ 210 000 dollars ont été alloués pour appuyer le programme de recensement de la population.

Activités de plaidoyer et mobilisation sociale

26. Vu la façon dont les activités relatives à la population se sont déroulées dans le passé en Afrique du Sud et l'expérience acquise par ce pays dans ce domaine, toutes les activités qui bénéficient d'un appui du FNUAP ont un volet concernant le plaidoyer conçu pour accroître les avantages escomptés des activités relatives à la population pour le développement national et l'amélioration de la santé, conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Afin de survivre sous le régime d'apartheid, la population défavorisée avait créé un vaste réseau d'ONG et d'organisations communautaires auquel elle continue à beaucoup tenir et à beaucoup se fier. Le FNUAP fera campagne en association avec ces organisations afin de gagner la confiance des responsables et des membres des communautés. Le FNUAP a approuvé un montant d'environ 185 000 dollars pour financer une série de réunions destinées à des groupes d'intérêts particuliers, y compris des parlementaires, des adolescents et des ONG, et consacrées aux questions de population. Les activités dans ce domaine sont exécutées par le Gouvernement et, au besoin, par le FNUAP lui-même. Au cours de l'année à venir, le FNUAP s'attend à recevoir un certain nombre de demandes, dont il ignore encore la teneur. Il a donc affecté pour des activités en 1996 un montant de 200 000 dollars destiné à des campagnes et à la mobilisation sociale.

Élaboration, gestion et coordination du programme

27. Actuellement, en Afrique du Sud, les arrangements institutionnels et le cadre pour la mise en oeuvre des programmes de développement et la gestion d'une

assistance internationale pour le développement ne sont encore qu'esquissés. Cette situation est source à la fois de possibilités et de difficultés.

À condition que la communauté internationale lui accorde tous ses soins, on pourrait instaurer une relation qui, en favorisant un programme coordonné et unifié d'assistance au développement, serait bénéfique à toutes les parties. Néanmoins, vu l'état actuel des institutions qui sont en train de se créer à l'ère du postapartheid, le niveau d'assistance nécessaire pour travailler avec les institutions et les organismes de contrepartie de l'État ainsi que des ONG et du secteur privé est plus élevé qu'à l'ordinaire.

28. Le Gouvernement d'unité nationale a créé un bureau chargé du Programme de reconstruction et de développement, qui dépend de la Présidence et est dirigé par un ministre sans portefeuille. C'est par l'intermédiaire de ce bureau que s'exercent officiellement les interactions avec le programme de développement du Gouvernement. Le bureau a encore besoin d'être renforcé et ses activités bénéficient seulement de ressources limitées qui tiennent à la situation de la fonction publique. Néanmoins, il existe et joue le rôle d'institution officielle de contrepartie pour toutes les questions relatives à la politique de développement. Malgré tout, la conception et la mise en oeuvre d'activités de développement bénéficiant d'une assistance extérieure peuvent se faire directement avec les ministères de tutelle, ce qui est effectivement le cas. Jusqu'à ce qu'un service soit chargé de centraliser toutes les tâches relatives à la population et puisse le faire, les activités sectorielles en matière de population seront coordonnées par les ministères de tutelle compétents, qui suivront pour cela la politique d'ensemble définie par le bureau du Programme de reconstruction et de développement et le Ministère des affaires étrangères. En ce qui concerne la collaboration avec les ONG, le bureau demande seulement à connaître dans les grandes lignes la nature de la collaboration et les apports extérieurs.

29. Le FNUAP ainsi que les autres membres du Groupe consultatif mixte des politiques se rendent compte des difficultés que l'élaboration d'un programme pose actuellement en Afrique du Sud. Le passé, le débat qui continue de porter sur le cadre institutionnel, la répartition des ressources et les politiques de développement ne sont que quelques-uns des obstacles à une accélération de cette entreprise. Afin de favoriser l'élaboration d'un programme au cours de la période transitoire et de préparer l'APES, le FNUAP devra veiller à ce que tous les intéressés – que ce soit au niveau national, provincial ou local – puissent participer à ce processus et le fassent effectivement, de sorte que le résultat corresponde à la diversité des besoins et des situations et que toutes les parties se sentent ainsi impliquées.

30. Le bureau local du FNUAP, qui s'est ouvert en novembre 1994 et pour lequel un directeur de pays a été nommé, aidera le Gouvernement à coordonner les activités des organismes de mise en oeuvre et d'exécution et à suivre la fourniture de l'assistance transitoire. Les modalités selon lesquelles le FNUAP fournit maintenant son assistance se sont mises en place sans heurt, de même que ses rapports avec d'autres entités. Le FNUAP reconnaît qu'il doit élargir le cercle de ses agents d'exécution, particulièrement dans la communauté des ONG. Dans le courant de 1996, il s'efforcera plus résolument de repérer des ONG implantées dans des provinces et des localités mal desservies et d'encourager le recours à ces organisations. Les lignes directrices formulées par le Secrétaire

général des Nations Unies ont souligné qu'un programme harmonisé de développement de l'ONU pour l'Afrique du Sud était nécessaire et les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques ont convenu que le FNUAP devait en prendre la tête dans le secteur de la population. On compte que tous les organismes du Groupe consultatif mixte des politiques évalueront leur programme au cours de l'année à venir, en préparation de l'établissement de nouveaux programmes de pays pour les années 1996 à 2000.

31. Le suivi et l'évaluation de l'assistance transitoire fournie par le FNUAP dépendront du prochain APES. Actuellement, différents projets sont assortis de leurs propres mécanismes d'évaluation, mais les résultats de l'APES qui sera faite en consultation avec le Gouvernement serviront à décider des activités transitoires qui doivent être développées ou prolongées dans le cadre du prochain programme de pays du FNUAP.

Résumé de la situation financière

32. À la date d'établissement du présent rapport et depuis 1994, un montant total de 1,39 million de dollars a été affecté à des activités transitoires en matière de population. Un montant supplémentaire de 2,81 millions de dollars (y compris 100 000 dollars pour une réserve du programme) est nécessaire non seulement pour mener à son terme l'assistance aux activités en cours, mais aussi pour donner suite aux activités de projet qui ont été approuvées. Le tableau ci-après fait le bilan de l'assistance transitoire.

Ressources actuellement affectées (1994-1996) et demandes prévues/en attente (1996)

(En dollars É.-U.)

	1994 Ressources allouées	1995 Ressources allouées	1996 Ressources allouées	Total des ressources allouées (1994-1996)	1995 Demandes prévues/ en attente	Total général (1994-1996)
Santé de la reproduction	140 000	440 000	290 000	870 000	1 840 000	2 710 000 (65 %)
Stratégies concernant la population et le développement	—	205 000	5 000	210 000	670 000	880 000 (22 %)
Activités de plaidoyer	—	185 000	—	185 000	200 000	385 000 (7 %)
Réserve	25 000	100 000	—	125 000	100 000	225 000 (6 %)
Total	165 000	930 000	295 000	1 390 000	2 810 000	4 200 000 (100 %)

IV. RECOMMANDATION

33. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver la fourniture de l'assistance transitoire à l'Afrique du Sud décrite dans le présent rapport, sous réserve que des ressources soient disponibles, et de l'autoriser à prendre les dispositions nécessaires à la gestion, au financement et à l'exécution de cette assistance.
